



Poursuites par une association

Par **andreea83**, le **13/07/2010 à 12:25**

Bonjour,rrnJ'ai paye ma cotisation pour entrer dans une association temporairement.rnLeur promesse de m'apporter des contacts pour développer mon entreprise. rnDe mon coté je devais vendre de la pub pour leur brochure sans un objectif fixé.rnJ'ai fait une vente et j'ai réclame mon pourcentage (une somme infime 27 €)rnJe me suis trouvé avec une réponse me menaçant de poursuites car je n'ai pas apporté plus de publicités et qu'ils ne savaient pas s'il allaient me payer cette somme car ils disent que je leur ai apporte préjudice. rnMes questions : une société peut poursuivre un adhèrent pour non activité? - à savoir que je n'étais pas leur employé. rn- a ce jour je n'ai pas reçu mon certificat d'adhésion, est ce que je peux réclamer le remboursement de ma cotisation?rnA part de perdre de l'argent et du temps avec eux je n'ai rien eu en retour.rnrnD'avance merci